

Le Temps se prononce au contraire en faveur de la thèse que M. Jules Simon a soutenue avant-hier.

De retour d'un voyage dans le Midi, M. Louis Veillot nous donne son jugement sur Napoléon III :

L'aventure de Napoléon est finie, dit M. Veillot, et le voilà mort, incertain des jugements de l'histoire, qui peut-être ne lui sera pas même ennemie. En lui reconnaissant des qualités personnelles très-supérieures à celles de ses adversaires contemporains elle le ramènera dans leur vulgaire parce qu'il eut de commun avec eux, c'est-à-dire la méconnaissance du grand et l'ignorance et l'indifférence du vrai. Il a été un particulier préférable à Napoléon le Grand, mais un souverain qui a pris et suivi trop d'idées de M. Hugo pour n'être pas Napoléon Le Petit.

Le monde moderne n'a rien vu que l'on puisse véritablement appeler grand en dehors de l'Eglise, mais notre âge est spécialement fait pour exprimer ce caractère du radicalisme infériorité. En dehors de l'Eglise, la taille humaine n'y dépasse pas celle de M. Thiers, notre très légitime maître de moment. Un homme de cinq pieds trois pouces semble être de la race des anciens géants, et lorsqu'il se lève, on se dit : Quelle extravagance va nous proposer ce colosse ?

La livraison du Journal des Economistes du 15 janvier contient un article signé E. Debriges qui, sous le titre de Effets financiers et moraux des milliards français, habille assez bien les vertueux allemands.

On se flattait, dit l'auteur, de créer à Berlin une sorte de métropole du monde civilisé qui, grâce à l'influence de la politique des idées et de l'argent, aurait bientôt éclipsé Paris et Londres. Dans l'ordre financier, ces opérations n'ont abouti jusqu'à présent qu'à des orgies de spéculation qui ont provoqué une crise très-grave.

L'auteur expose ensuite que le public allemand s'est figuré qu'il reviendrait une part des 5 milliards de l'indemnité à chaque honnête allemand.

Les faiseurs, ajoute l'auteur, ont immédiatement compris qu'ils pouvaient tirer un merveilleux parti de ce mirage. . . . , et ils ont organisé ce que les agitateurs appellent une campagne d'affaires.

L'auteur entre ensuite dans les détails d'émission d'actions avec promesses de dividendes fabuleux, de versements de garantis annoncés et non faits, de dividendes distribués sur le capital, etc., etc. Il évalue à 3 milliards les débours et les engagements de l'Allemagne en 1871. Au moment de faire les versements, l'argent a manqué, on a usé du crédit au moyen de signatures de complaisance; de là, élévation de l'escompte, mesures de la Banque de Berlin pour le défendre, enfin une crise dont malheureusement l'Europe a payé sa part.

Une liquidation générale, ajoute l'auteur, peut seule mettre fin à ces excès. . . . De quel droit une société ou, de l'aveu des personnages officiels, se rencontrent de pareilles turpitudes, ose-t-elle encore s'offrir en exemple à l'Europe !

LETTE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 17 janvier.

Dans le monde politique et financier, on s'entretient beaucoup de la révélation faite dans le quatorzième bureau de l'Assemblée par le duc de Laroche-foucauld-Bisaccia au sujet des dispositions du comte de Paris, quand, au lendemain de la mort de Napoléon III, il a dit à l'illustre duc : « Il n'y aura plus désormais qu'une monarchie en France. »

Voilà une bien belle parole, la plus patriotique qui ait été prononcée depuis longtemps, et qui serait de nature à réjouir tous les cœurs vraiment français, si elle est suivie d'actes conformes à ce langage digne d'un prince de la maison de France. Des amis de M. le

digne de son nom, il comprendra le rôle ridicule qu'il joue et fait jouer à ses amis; il reprendra purement et simplement sa place dans les rangs de la droite et de la saine tradition monarchique.

Napoléon laisse, assure-t-on, des mémoires qui, d'après ses dernières volontés, ne pourront paraître que deux ans après sa mort.

M. Tenadlet-Saligny, qui, pendant la Commune de Paris, a rempli comme maire un rôle assez équivoque, est devenu préfet de la Charente-Inférieure, par la protection du citoyen Gambetta. M. Tenadlet-Saligny, tout en restant préfet, se porte, dit-on, candidat radical pour la députation vacante dans la Nièvre, où il a déjà été préfet. Il paraîtrait que M. Tenadlet-Saligny se serait absenté de son poste pour aller faire dans la Nièvre de la propagande en faveur de sa candidature. Plusieurs membres conservateurs de l'Assemblée auraient signalé au ministre de l'intérieur, tout au moins l'étrangeté d'une pareille conduite de la part de ce fonctionnaire. Notez bien que ce même préfet, candidat radical, a été obligé de faire afficher le discours de M. Dufaure contre le radicalisme.

M. de Chasseloup-Laubat a remis, au nom de la commission militaire des quarante-cinq, un rapport au ministre de la guerre, afin d'assurer aux sous-officiers de l'armée un certain nombre d'emplois dans les administrations civiles.

Le contre-amiral Kugueleu de Chaillé qui vient de remplir une mission dans le Levant, à la tête d'une division de notre escadre de la Méditerranée, a eu, hier, une conférence à Versailles avec M. Thiers et a insisté sur la nécessité de prendre des mesures pour relever, en Orient, l'influence française qui, pour les fautes du gouvernement et de notre diplomatie, tend de plus en plus à être supplantée par la Russie, l'Angleterre et l'Autriche.

Voici un livre qui réclame à un degré un peu d'attention des esprits sérieux que préoccupent les maux de notre temps : l'éditeur Casterman, rue Bonaparte, 613, publie la seconde édition de la *Restauration française*, de M. B. Saint-Bonnet. Depuis de Maistre, aucun écrivain ne s'est attaqué corps à corps à la révolution avec autant de vigueur et d'éclat que l'auteur de la *Restauration française* ! Seulement, lorsque le livre parut, il y a 23 ans, nos illusions qu'il combattait nous révélaient les périls dont la poignante réalité nous étroit aujourd'hui. On croyait alors à l'exagération. Aujourd'hui, il faut relire l'écrivain dont les événements ont si cruellement justifié les prévisions ; car, M. St-Bonnet est aussi puissant dans la démonstration du vrai remède que dans la révélation du mal. Il analyse avec une pénétration merveilleuse les éléments vulgaires de la société humaine, ce qu'il sort du capital, de la vraie et de la fausse richesse, de la vraie et de la fausse autorité des aristocrates, du pouvoir, etc., nous explique la raison de nos défaillances et nous jalonne le chemin de la vraie et unique réforme capable de nous relever.

Un éminent penseur disait il y a quelques jours : la *Restauration française* n'est pas un livre, c'est le livre du jour. Il faut que tout ce qui est capable de réflexion en France le lise et le médite. La fausse notion des libertés nécessaires nous tue; la vraie notion des vérités nécessaires peut seule nous relever. Aucun livre ne les enseigne avec plus d'éclat et de netteté que l'œuvre de M. de Saint-Bonnet.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 17 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. J. GRÉVY.

La séance est ouverte à deux heures 40 minutes.

Adoption du procès-verbal.

Reprise de la discussion sur le conseil supérieur.

M. le duc de Broglie vient rendre compte du travail auquel la commission s'est livrée sur les articles qui lui avaient été renvoyés. Cette décision n'est pas conforme au vœu du ministre. La commission adopte tels quels les articles du projet.

L'orateur ajoute que l'Université ne sera pas sous la dépendance de personnes étrangères, car il n'existe pas ici de question universitaire, car en tout état de cause des professeurs feront partie en majorité de la section permanente. Sur le mode de nomination, la commission préfère l'élection, parce qu'elle est une garantie d'indépendance. Le ministre voudrait une section électorale à volonté, mais cela ferait double emploi avec les bureaux ministériels existants.

Le ministre a parlé de connaissances professionnelles, le rapporteur ne partage pas cet avis.

Enfin, le ministre a invoqué la nécessité d'obtenir un fonctionnement régulier de la responsabilité ministérielle, rien de plus juste, la commission de la façon dont elle propose d'instituer la section permanente, la laissera intacte. Pour ces raisons, la commission repousse les amendements du ministre.

M. Jules Simon se défend d'être un ministre omnipotent, dictatorial, ami de l'arbitraire; il est si peu que dans ses pourparlers avec la commission il n'a demandé que le nécessaire. S'il n'avait tenu qu'à lui, on aurait supprimé la section permanente.

L'orateur reproduit ensuite son argumentation d'hier et ajoute qu'on n'a pas à redouter, comme le craint le rapporteur, le pouvoir arbitraire du ministre. Or, cet arbitraire n'existe pas et ne peut exister, car à chaque pas le ministre rencontre le règlement. En ces conditions il n'est pas un chef de service qui ne soit investi d'un pouvoir effectif plus considérable que celui du ministre. D'ailleurs, l'arbitraire existant, la section permanente, telle que la veut la commission, n'y saurait mettre obstacle.

L'orateur s'élève avec énergie contre le pouvoir excessif qu'on voudrait donner à la section permanente. M. Jules Simon termine en disant que la responsabilité ministérielle ne peut fonctionner sans liberté et livre ces considérations à l'attention de M. de Broglie, que maintes fois l'opinion publique a désigné pour un portefeuille ministériel.

M. de Guiraud, au nom de la commission, dit que sur la question du nombre la commission est disposée à céder, mais non sur l'autre point : la nomination des membres.

M. le président donne lecture de l'amendement des ministres comprenant les trois points suivants :

1° La section permanente se compose de sept membres de l'enseignement public et de trois de l'institut; 2° les premiers sont nommés par le gouvernement, les autres par le Conseil; 3° les uns et les autres pour 2 ans.

M. de Meaux demande le vote par division.

L'amendement ministériel est adopté par 352 voix contre 314. (Mouvement.)

M. Baragnon demande des explications sur ce vote pour lequel on avait réclamé la division.

M. le président fait remarquer que le dernier paragraphe étant retiré, il n'y a

La commission établie dans le département du Nord pour examiner les aspirants et aspirantes au brevet de capacité pour l'instruction primaire, ouvrira sa première session de l'année 1873, le lundi 24 mars prochain, à huit heures du matin, dans une des salles de la Nouvelle Préfecture, à Lille.

L'ordre des examens est réglé ainsi qu'il suit :

1. Aspirantes. Brevet simple, lundi 24 mars; matières facultatives, jeudi 27 mars. (Les examens ne seront pas publics.)

2. Aspirants. Brevet simple, lundi 31 mars; matières facultatives, jeudi 3 avril. (Les examens seront publics.)

Les aspirantes au certificat d'aptitude pour la surveillance des salles d'asile seront examinées à Lille, le lundi 7 avril, par une commission spéciale.

Les aspirantes devront se faire inscrire au plus tard le lundi 24 février, et les aspirantes le vendredi 28 du même mois, à la Préfecture, à Lille (secrétariat de l'inspection académique), et déposer à l'appui de leur demande les pièces d'usage.

Les aspirants et les aspirantes sont invités à faire connaître exactement leur adresse.

Les 31 janvier, 1er et 2 février doit se tenir à Nevers le concours général d'animaux gras annuel de la Société départementale d'agriculture de la Nièvre.

Cette association, présidée par M. le comte de Bouille, vient, par une très heureuse initiative, d'annexer à son concours une grande exposition de reproducteurs mâles de races pures des espèces bovine, ovine et porcine. Tous ces animaux seront classés, primés et mis en vente aux enchères le 1er février. Une remarquable exhibition de machines complètera ce bel ensemble.

Avis à tous les agriculteurs qu'intéresse le perfectionnement des races.

Un manoeuvre de couvreur, au service de M. Mercier, entrepreneur de couvertures et zingueur, travaillant dans l'établissement de MM. Scamps et Co, rue de l'Alma, est tombé du haut d'un bâtiment, jeudi soir vers cinq heures. Transporté à l'hôpital, il est mort hier matin.

Ce matin, une femme habitant le fort Demessine, derrière l'hôpital, a été trouvée pendue dans son domicile. On ignore la cause de ce suicide.

Avant-hier a été écroué à la prison de Lille un nommé Aloïse Rogge, arrêté à Tourcoing pour avoir blessé grièvement un individu auxquels il a porté deux coups de couteau, dont un au-dessus de l'œil, a enlevé le sourcil de celui qui a été frappé.

OBIT SOLENNEL

Un obit solennel sera célébré le lundi 20 janvier 1873, à dix heures, en l'église Notre-Dame, pour le repos de l'âme de Monsieur EDMOND LEMERRE, mort glorieusement à la bataille de Saint-Quentin, le 19 janvier 1871, à l'âge de 22 ans et 2 mois.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

OBIT SOLENNEL

Un obit solennel sera célébré le lundi 20 janvier 1873, à huit heures et demie, en l'église Saint-Eloi, (Blanc-Beau), pour le repos de l'âme de dame JULIETTE WACRENIER, l'âme de dame JULIETTE WACRENIER, épouse de Monsieur ERIENNE DREU, dé-

retire; mais bientôt après apparaît dans la salle des séances un bataillon de soldats armés, suivis de musiciens, qui, au milieu des protestations des membres du Congrès, exécutent des marches funèbres.

Les élus du pays s'attendent à être massacrés, mais restent courageusement à leurs places; cette mesure d'intimidation ayant échoué, le bataillon s'éloigne. La nouvelle de cette violence se répand rapidement dans la ville; des groupes menaçants se forment de toutes parts. Morales provoque une conférence des membres du Congrès; elle n'amène aucun résultat favorable à sa cause. Il se rend alors en toute hâte au palais du Congrès qu'il trouve vide, monte à la tribune et lit, devant les soldats qu'il a amenés avec lui et devant les personnes attirées par la nouveauté du spectacle et qui ont envahi la salle, une adresse dénonçant la trahison des membres du Congrès et déclarant que la législature est terminée.

Le 25, vers neuf heures du soir, son neveu, le commandant Lafaye, accourt au palais du président pour lui donner communication d'une lettre qu'il a trouvée et qui contient de précieuses révélations. Morales doit être trahi cette nuit même par un de ses aides de camp. Le président de Bolivie, dans un accès de fureur impossible à décrire, se livre aux derniers excès contre son neveu et contre ses deux aides de camp.

Le commandant Lafaye, dans un mouvement d'impatience, décharge à bout portant sur son oncle les six coups de son revolver. Le président meurt une heure après. Cette nouvelle fait renaitre dans la ville le calme et la tranquillité.

Thomas Prias, président du Congrès, a pris provisoirement la direction du gouvernement.

Morales est le troisième président de l'Amérique du Sud qui a été assassiné dans l'espace de dix-huit mois.

— Nous lisons dans la *Capitale*, journal de Rome :

On nous écrit de Jesi :
Un incendie d'un nouveau genre a éclaté dans cette ville dans la nuit du 25 au 26 décembre dernier.

Les incendiaires après, avoir enfoncé une petite porte latérale de l'église de Saint-Eloi, s'y introduisirent et entassant les bancs, les chandeliers, les crucifix et tout ce qui pouvait servir d'aliment au feu dévastateur, ils ont versé sur ce monceau du pétrole et y mirent le feu qui, en un clin d'œil, s'étendit sur tout le bâtiment.

Le pauvre sonneur eut beau agiter toutes les cloches de l'église pour appeler au secours; personne ne vint. Au contraire, tous ceux qui se réunirent sur la petite place ne firent que battre des mains et applaudir. Le sonneur put s'estimer heureux de ne pas recevoir une grêle de pierres.

En vérité, l'âme est saisie d'effroi et l'on ne sait ce qui est plus inhumain et plus révoltant du crime commis à Jesi ou du récit de la *Capitale*, dont la joie féroce en face de ce lâche attentat contre Dieu suinte à travers chaque ligne.

Voilà les signes précurseurs d'un grand cataclysme. Debout, dormeurs ! Les barbares approchent.

— La *Gazette de Spener*, journal allemand, a mis en lumière une petite anecdote assez curieuse, qui a fait le tour de la presse parisienne :

Pendant le règne de la Commune, y est-il dit, un Anglais, nommé Bowles, soi-disant journaliste, se présenta à M. Thiers, à Versailles, et lui fit la proposition suivante :

En sa qualité de correspondant de journaux anglais, il avait, lui dit-il, des rapports avec plusieurs des personnages marquants de l'insurrection, et il possédait toute leur confiance.

La Commune était sur le point de démolir